



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

INSP
Institut national
du service public

Contact presse :

Edith Berger, cheffe de cabinet

edith.berger@insp.gouv.fr

06 76 30 45 83

Paris, le lundi 6 mai 2024

Communiqué des élèves de la promotion Cip-CSPA 2023-2024

La promotion Cip-CSPA 2023-2024 s'appelle « Laïcité »



Les élèves français et internationaux de la promotion 2023-2024 du Cycle supérieur de perfectionnement des administrateurs de l'État (CSPA) et du Cycle international de perfectionnement (CIP) de l'Institut national du service public (INSP) ont décidé d'adopter le nom de « Laïcité ».

Parmi les 23 propositions initiales dont « Gisèle Halimi » et « Paris 2024 », c'est « Laïcité » qui a rassemblé la majorité des votes des élèves réunis dans l'amphithéâtre du site parisien de l'Institut national du service public, vendredi 3 mai 2024.

En se nommant « Laïcité », les promotions Cip-CSPA affichent ainsi leur attachement commun à une valeur cardinale de la République française, partagée au-delà de ses frontières.

L'article 1^{er} de la constitution du 4 octobre 1958 énonce que : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* »

À travers ce principe communément présenté comme la quatrième valeur de la République française, les élèves souhaitent souligner l'importance de la liberté de conscience ainsi que de la séparation des institutions religieuses et de l'État, impliquant la neutralité du service public et l'égalité de tous devant la loi.

Résolument positive et protectrice d'une conception du bien commun, la laïcité a pour ambition de favoriser la coexistence pacifique entre les peuples dans le respect des libertés individuelles.

Pour aller plus loin

Cycle international de perfectionnement (Cip)

Ce cycle à rayonnement international permet à des cadres expérimentés d'administrations publiques étrangères, occupant des postes à responsabilité et dotés d'un potentiel d'évolution et d'influence, de se familiariser avec toutes les facettes de la gestion publique en France et en Europe.

→ [En savoir plus](#)

Cycle supérieur de perfectionnement des administrateurs (CSPA)

Cette formation accompagne des fonctionnaires expérimentés dans leur changement de grade et les aide à prendre les fonctions d'administrateurs de l'État, c'est à dire : des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise ou de contrôle dans les administrations de l'État, les services administratifs d'une juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que dans les établissements publics administratifs de l'État.

→ [En savoir plus](#)